

Anse

informations

Lettre d'information municipale

numéro 299 – Mars 2021

SITE INTERNET
www.mairie-anse.fr

Le conciliateur de justice



Le conciliateur de justice doit trouver une solution amiable pour régler un différend entre deux parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

En cas de litige et lorsque la communication n'est plus possible, le recours à un conciliateur de justice peut être une solution pour régler les différends. La conciliation est une procédure rapide, confidentielle et entièrement gratuite. Le conciliateur de justice propose lors de ses permanences un rendez-vous où le dialogue et l'échange sont de mises, les arguments de chaque personne sont ainsi étudiés et pris en compte de manière équitable. Lorsque la discussion est possible, elle permet alors de trouver une solution ou un accord entre les parties.

Le conciliateur peut intervenir afin de traiter les litiges suivants :

- Relations entre bailleurs et locataires / propriétaires et locataires
- Troubles du voisinage (problèmes de voisinages, nuisances, bruits)
- Problèmes de copropriété
- Litiges entre personnes
- Litiges entre commerçants
- Litiges de la consommation (problèmes bancaires, assurances, droits sociaux, télécommunications, énergie, organisme de crédits)

Seuls les différends avec l'Administration, les questions pénales et celles relatives à l'état civil ou au droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.) en sont exclus.

Au cours de l'année 2020, le conciliateur, Monsieur Oliet, a reçu 188 personnes domiciliées sur le territoire dont il s'occupe. Il a traité 72 dossiers d'Ansois relevant de ses compétences.

Afin de mieux répondre aux demandes, Monsieur Oliet sera désormais assisté par Monsieur Girin. Les permanences se déroulent les 2^e mardis de chaque mois de 9 h à 12 h et les derniers jeudis de chaque mois de 14 h à 17 h et **uniquement sur rendez-vous**.

Pour toute demande de rendez-vous merci de contacter l'accueil de la Mairie au ☎ 04.74.67.03.84

Recensement militaire (ou "recensement citoyen")

Texte Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le jeune qui s'est fait recensé est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3^e mois

qui suit celui de votre anniversaire. Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile

Vous devez fournir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Faire votre recensement militaire vous permet :

- d'obtenir votre attestation de recensement. Ce document doit être présenté si vous voulez vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France. d'être convoqué pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

- Participer à la JDC (ou en être déclaré exempté), est indispensable pour s'inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir l'âge de 25 ans.

- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales par l'administration et de voter aux élections dès l'âge de 18 ans.

L'attestation de recensement vous sert à prouver que vous avez fait votre recensement militaire.

Délivrance de l'attestation

Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.

Si vous avez fait la démarche en ligne, il y a 2 possibilités :

- Votre attestation se trouve dans le porte-document de votre compte personnel. Il est alors possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire.

- La mairie vous envoie votre attestation par courrier dans les 10 jours. Aucun duplicata n'est fourni.

Si vous avez fait la démarche sur place, la mairie vous remet votre attestation le jour même. Aucun duplicata ne vous est fourni.

Enquête publique

Relative à la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension de la carrière des rives du Beaujolais de la Société Soréal sur les communes de Anse et de Limas

Par arrêté du 21 janvier 2021, une enquête publique est organisée du 22 février 2021 au 26 mars 2021 inclus sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Soréal, pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière des rives du Beaujolais sur la superficie actuelle de 136 ha située à Anse, pour une durée de 30 ans, et son extension de 36 ha située sur le territoire de la commune de Limas, pour une durée de 30 ans.

Le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou de refus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

➔ à la mairie de Anse, siège de l'enquête, et à la mairie de Limas, en version papier, ainsi que sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture,

➔ **sur le site internet** 🌐 <https://www.registre-numerique.fr/extension-carriere-rives-du-beuiois>.

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du responsable du projet, la Société Soréal, Monsieur Jérôme Badie, directeur technique par courriel à ✉ jerome-badie@plattard.com ou par téléphone au ☎ 04.74.02.26.81.

Monsieur Michel Correnoz, retraité ingénieur chimiste, désigné en qualité de commissaire enquêteur sera présent pour recevoir le public :

- **A Anse** : le samedi 6 mars de 10 h à 12 h et le vendredi 26 mars de 10 h à 12 h,

- **A Limas** : le mercredi 3 mars de 14 h à 16 h.

- **En Visio conférence** : le vendredi 5 mars de 19 h à 21 h et le mardi 23 mars de 19 h à 21 h,

- **En conférence téléphonique** : le mardi 16 mars de 18 h à 20 h et le jeudi 18 mars de 18 h à 20 h.

Les permanences assurées par visioconférence ou conférence téléphonique nécessiteront une prise de rendez-vous par voie dématérialisée, au minimum 48 heures avant la date pressentie, selon les modalités détaillées dans la page d'accueil du registre numérique, accessible à l'adresse suivante

🌐 <https://www.registre-numerique.fr/extension-carriere-rives-du-beuiois>

➔ Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être formulées :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Anse et de Limas

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Anse, siège de l'enquête

- par courrier électronique à l'adresse suivante ✉ extension-carriere-rives-du-beuiois@mail.registre-numerique.fr

sur le site internet 🌐 <https://www.registre-numerique.fr/extension-carriere-rives-du-beuiois>.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an, en mairies de Anse et de Limas, à la direction départementale de la protection des populations - service protection de l'environnement - pôle installations classées et **environnement et sur le site internet de la** 🌐 [préfecture-www.rhone.qouv.fr](http://www.prefecture-rhone.gouv.fr).

Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves

📅 **Inscription des enfants né(e)s en 2018 et des nouveaux arrivants dans les écoles maternelles Paul-Cézanne et Ninon-Vallin pour la rentrée 2020 / 2021**

Votre enfant aura 3 ans avant le 31 décembre 2021 : il peut être inscrit à l'école maternelle dès la rentrée de septembre 2021.

Le dossier complet doit être retourné en Mairie avant le **27 mars**. Votre établissement d'affectation vous sera communiqué pour le 5 avril et le certificat de pré-

inscription sera disponible en Mairie à partir de cette même date.

Il sera de votre responsabilité de prendre rendez-vous avec la direction de l'école d'affectation pour finaliser l'inscription de votre(vos) enfant(s).

Renseignements et fiches d'inscription sur le site 🌐 www.mairie-anse.fr

11^e Forum Premier emploi jeunesse samedi 27 mars à Ansolia

La commune de Anse organise son onzième forum 1^{er} emploi jeunesse le samedi 27 mars de 9 h 30 à 13 h à Ansolia (parking 778 avenue de l'Europe).

Les objectifs de ce forum sont de mettre en relation les jeunes (de 17 à 25 ans) de la commune avec des entreprises afin de les aider à trouver leur premier emploi...

Infothèque ☎ 04.74.67.13.94.

Travail plage du Colombier

Cet été, si la situation sanitaire le permet la municipalité ouvrira pour la saison estivale son site de la plage du Colombier. Celle-ci commencera le samedi 5 juin pour finir le mardi 31 août 2021.

Comme chaque année la municipalité propose aux jeunes Ansois de 17 ans un 1^{er} emploi.

Vous trouverez toutes les informations concernant ces emplois et les documents à fournir sur le lien suivant <http://www.mairie-anse.fr/2555-offre-d-emploi.htm>

Les dossiers complets pourront être déposés entre le 1^{er} et le 31 mars 2021 en mairie ou par mail jobete@mairie-anse.fr

La nature à l'épreuve des masques

2020 a vu apparaître un nouveau fléau, la pollution à travers les masques : des masques usagés sont abandonnés dans la rue ou en pleine nature.

Pour éviter de contaminer les autres et l'environnement, ayez le réflexe de jeter vos masques dans les poubelles et ensemble contribuons à ce que Anse reste propre.

Soyons tous responsables.

Covid 19 - Mesures de soutien aux entreprises

Retrouvez toutes les mesures de soutien aux entreprises pour la crise Covid 19 proposées par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées <https://www.cc-pierresdorees.com/developpement-economique/entreprises/covid-19-mesures-de-soutien-aux-entreprises>

Fonds local de solidarité - Phase 2 depuis le 8 février <https://www.cc-pierresdorees.com/covid-19-plan-de-relance-de-leconomie-locale-ccbpd-et-fonds-de-region-unie>

1277 Route des Crêtes ☎ 04.74.67.00.25, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Fermée samedi et jours fériés

Je fais un don fléché pour la restauration du château des Tours

La ville de Anse a réalisé une première phase de restauration en 2006-2008 pour laquelle elle a obtenu le prix national des Rubans du Patrimoine en 2010.

En 2020, la toiture de 150 m², la charpente, les murs intérieurs et extérieurs, et la salle du 3^{ème} niveau ont été restaurés afin de sauvegarder cet édifice classé monument historique.

A l'occasion de ces travaux, des découvertes archéologiques majeures ont été découvertes : le chemin de ronde originel du XIII^{ème} s. et celui du XV^{ème} siècle.

En 2021, la municipalité a décidé d'achever la restauration du château. Les travaux concernent le niveau 2 composé de 3 salles : sol, murs et mise en valeur des décors du XVII^{ème} siècle découverts lors des sondages archéologiques.

La volonté est de renforcer l'ouverture de cet espace aux Ansois par le biais des associations et d'accueillir des événements, dans un lieu chargé d'histoire, afin d'optimiser sa valorisation et de développer le volet éducatif. La valeur de ce lieu est d'ores et déjà reconnue puisque le Château des Tours fait partie des 15 géosites du Géopark Beaujolais et est un des 14 sites du Pays d'Arts et d'Histoire Beaujolais

Le mécénat est l'affaire de tous : **Faites votre don qui ira directement pour votre château des tours en versant à la fondation du patrimoine.**


Renseignements sur www.mairie-anse.fr/Ma Mairie/Mécénat

Convention de mise à disposition de télécommandes universelles Normalisées (TUN) pour aveugles et malvoyants

Afin de faciliter le déplacement des personnes en situation de handicap visuel, la Commune de Anse a décidé d'équiper les feux tricolores de signaux sonores, et par conséquent, d'acquérir des télécommandes permettant le déclenchement à distance de ces signaux sonores. Ces télécommandes répondent à la norme nationale NFS 32002 et peuvent être utilisées sur l'ensemble des communes de France équipées de ce dispositif.


Renseignements sur site internet Mairie www.mairie-anse.fr/Mon quotidien / Se déplacer

La médiathèque Albert-Gardoni au mois de Février

 La médiathèque vous accueille les mercredis de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h et le samedi matin de 9 h à 12 h.

 Toutes les informations sur le site Internet mediatheque.mairie-anse.fr

Séqu'Anse culturelle 2020-2021 :

 Dans l'attente des futures conditions d'ouverture des lieux de spectacle, le service culturel de la commune vous tiendra informé de la suite de la saison culturelle Séqu'Anse culturelle et de ses conditions de fonctionnement.

Informations à l'Infothèque ou sur <https://service-culturel-anse.mapado.com/>

Le Sou Des Ecoles de Anse organise son traditionnel grand loto

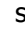

Le dimanche 21 Mars, à partir de 14h, loto du Sou des Ecoles. Cette année, pas de regroupement à Ansolia mais tirage intégral de toutes les parties en direct sur Facebook live.

A cette adresse <http://bit.ly/AnseSouLoto2021>, prenez connaissance du règlement, des modalités, des tarifs, des lots, et réservez vos cartons.

Nombreux lots à gagner : TV Samsung, TV Sharp, téléphone, tablette, enceinte nomade, ordinateur portable, babyfoot Campo, maison de poupées, machine à hot dog, coffret bières, champagne, machine à café, jeux Wii, jeux WiiU, cibles de fléchettes, kit ping pong, jeu de molkky, nombreux goodies,...


Attention, pour la bonne organisation du Loto, la vente de cartons sera arrêtée quelques jours avant le 21 Mars (pas de vente possible le Jour J). Pour tous renseignements, rendez-vous sur <https://www.facebook.com/SouDesEcolesDAnse/> ou écrivez-nous à soudesecolesanse@gmail.com.


A.C.P. (Arts Civilisations et Patrimoine) lance un avis de recherche !

➡ L'histoire de Anse et son patrimoine vous intéresse ? Vous voulez en savoir plus sur son passé, ses monuments, les fouilles, sur la commune ? Alors, l'association A.C.P. souhaite vous rencontrer, consultez son site  acp-anse.monsite-orange.fr prenez contact avec elle  06.33.21.43.81 – 06.83.05.35.85. Bienvenue, nous vous attendons.


➡ A.C.P. propose une visite guidée, gratuite, pour tous, du Vieil Anse le samedi 20 mars, afin de découvrir les ruelles anciennes, la muraille romaine, le château des Tours, la chapelle Saint-Cyprien et d'autres sites remarquables. Rendez-vous à 15 h devant la Mairie de Anse.

Frenchy US Camp du Club A.L. Anse Basket

Le Club de A.L. Anse Basket organise pour la seconde année un stage de basket 100 % en anglais, le Frenchy US Camp, du 12 au 16 avril à la salle Jeanne-Trouillet. Les inscriptions se font directement en ligne via leur site internet  www.frenchyassocate.com.

Le protocole sanitaire est validé par Jeunesse et Sport et vous pouvez bénéficier d'une annulation Covid-19 si besoin. Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter via l'adresse mail suivante  evenement@al-anse-basket.fr

Nouveau à Anse

My Body House, Centre d'Amincissement et Soins Anti-âge, Anaïs, infirmière libérale propose Cryolipolyse, Radiofréquence et stimulation musculaire intense. 2 rue du Château. Renseignements  07.84.19.66.47. Instagram : [my_body_house](https://www.instagram.com/my_body_house). Facebook : My body house
La Mairie lui souhaite la bienvenue

Collecte des ordures ménagères

- **Collecte des ordures ménagères** : les mardis 2 – 9 – 16 – 23 et 30 mars et les vendredis 5 – 12 – 19 et 26 mars
- **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les lundis 8 et 22 mars et pour Hameau de Graves sur Anse le mercredi 3 - 17 et 31 mars

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter  **04.74.62.15.15.**

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

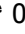

- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

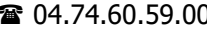
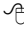
En dehors de ces horaires, appeler le 15.


Pharmaciens de garde


Contactez le service Résogardes au  32 37

Infos jeunes

- **C.M.P. (Centre Médico Psychologique)- CATTP** consultation médico psychologique et sociale pour adolescent – salle école Paul-Cézanne- 184 impasse Lamartine  04.72.42.19.19
- **Centre de Planification et d'Éducation Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au  04.74.65.54.84


- **La Maison des Ados** : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône  04.74.60.59.00  contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.


- **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous  04.74.02.91.50

- **Parent 'Aïse / CAP Générations** : Parents et enfants « Cabanabulle », lieu d'Accueil Enfants Parents les samedis matins de 9 h 30 à 12 h (sauf vacances scolaires) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Gratuit et anonyme. Renseignements  04.72.54.48.76

- **Informations Jeunesse CCBPD** : accueil libre anonyme des jeunes cherchant des informations généralistes en matière d'orientation professionnelle et scolaire, de vie quotidienne (logement, droit, santé, culture, mobilité internationale). Permanence à l'Infothèque le 2^e mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.

Permanence en Mairie ou sur Anse

- **Conciliateur de justice** : deux mardis par mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous  04.74.67.03.84

- **Permanence Info-Energie**, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. 4^e mardi du mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes. Sur rendez-vous  04.37.48.25.90

Horaire marché

Les vendredis de 7 h 30 à 12 h 30, place du 68^e Régiment d'Artillerie d'Afrique et première rangée de la place du Général de Gaulle (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

(Seuls les enfants dont les parents ont donné leur consentement sont mentionnés)

Anaïs KERNOU née le 14 octobre

Mariage

Manon LECA et Corentin PLASSE mariés le 30 janvier

Décès

Guy Charles DAMOUR décédé le 27 janvier à Trévoux (70 ans)

Suzanne BENISTRAND ép. DURAND décédée le 17 janvier à Anse (97 ans)

Paul André Goulven PETTON décédé le 21 janvier à Anse (89 ans)

René Philibert MORCH décédé le 26 janvier à Anse (97 ans)

Jean Léopold FLIBET décédé le 4 février à Anse (90 ans)

Simone Renée BOUCHER ép. CAPIEU décédée à Anse le 10 février (98 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret


Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret

Tirage à 3300 exemplaires

Impression : Imprimerie Caladoise

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite